



Médiathèque
Jouars-Pontchartrain

MEDIATHEQUE DE FRONTENAC
1, rue Sainte Anne
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN

REGLEMENT INTERIEUR POUR LE PRET DE JEUX DE SOCIETE

1. PRESENTATION DE LA LUDOTHEQUE

De nombreux psychosociologues ont vu dans le jeu l'un des facteurs les plus importants pour la formation de la personnalité sociale. Le jeu n'est pas seulement relégué au rang de divertissement ou de détente. C'est un processus de socialisation, qui prépare le jeune à prendre sa place dans la société. C'est aussi un objet culturel. Les moyens mis en œuvre comme la stratégie, l'anticipation, la coopération, et bien entendu la compétition sont également des principes qui permettent, à moyen terme, d'apporter des valeurs éthiques tout aussi utiles.

La ludothèque est un équipement culturel de la médiathèque de Jouars-Pontchartrain, qui met à la disposition des adhérents des jeux de société adaptés à tout âge. Les adhérents peuvent emprunter des jeux d'éveil et d'exercice, d'ambiance, de stratégie, de langage, d'adresse, de réflexion et de mémoire.

2. INSCRIPTIONS

Pour pouvoir emprunter des jeux de société, il faut être adhérent du réseau Aufildespages78. L'inscription peut se faire à tout moment de l'année et nécessite :

- de présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois,
- de remplir et signer une fiche d'inscription dans laquelle vous vous engagez à respecter le règlement intérieur.

L'inscription est valable un an (de date à date) et renouvelable. Le numéro de carte délivré au lecteur est permanent, nominatif et individuel. L'inscription s'effectue en section jeunesse. Le lecteur inscrit est responsable des emprunts effectués. Tout changement d'identité ou de résidence doit être signalé au personnel le plus rapidement possible.

Un seul membre par famille sera désigné comme emprunteur actif.

3. LES PRETS ET LES RETOURS

- Vous pouvez emprunter **1 jeu de société** par carte.
- **Le prêt est de 4 semaines.**
- Les jeux de société ne sont pas réservables, ni sur le site Aufildespages78, ni sur place.
- Les jeux de société sont à **emprunter et à rendre uniquement à la médiathèque de Jouars-Pontchartrain**, aux heures d'ouverture suivantes :
 - Mardi : 16h00-18h00
 - Mercredi : 10h00-12h00 et 14h00-18h30
 - Vendredi : 15h00-18h00
 - Samedi : 10h00-17h00
- **En aucun cas, un jeu de société ne devra être rendu dans la boîte de retour des livres, ni dans une autre bibliothèque du réseau.**

4. RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE OU DE DEGRADATION

- Chaque adhérent est responsable du jeu qu'il emprunte et du choix de ses jeux.
- **Les parents sont responsables des jeux empruntés par leurs enfants.**
- Les jeux doivent être rendus complets, propres et en bon état.
- **Une vérification des pièces du jeu est faite avant l'emprunt par l'adhérent, et au retour des jeux par les bibliothécaires.** Si le jeu est rendu complet, il sera retiré de la carte de l'adhérent. Un délai peut être observé entre le retour du jeu par l'adhérent et le retrait de ce dernier de sa carte.
- En cas de perte ou de détérioration d'un jeu de société, l'adhérent responsable de l'emprunt doit assurer son remplacement complet et à l'identique, en accord avec le personnel de la médiathèque.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur pour le prêt de jeux de société et à le respecter :

A Jouars-Pontchartrain, le.....

Nom, prénom et signature de l'adhérent (ou de son responsable légal si l'enfant est mineur)